



# solidaires

ÎLE DE FRANCE

Journal de l'Union régionale des syndicats CFTD d'Île-de-France • n° 538 • Mars 2023

## DOSSIER : LA PERTE D'AUTONOMIE

MOBILISATIONS SUR LES RETRAITES





## Les activités physiques et sportives en milieu professionnel

La qualité de vie au travail est un sujet d'actualité et dans ce cadre, la loi pour renforcer la prévention en santé au travail a été promulguée le 2 août 2021 et prévoit notamment que les services de prévention et de santé au travail auront pour rôle d'inciter à la pratique sportive. De manière à répondre à ce fort enjeu d'accompagnement, le Groupe VYV, en tant qu'entrepreneur du mieux-vivre, propose de nombreuses offres d'activités physiques et sportives (APS) pour les salariés.

### Des bénéfices personnels et professionnels

83 % des salariés souhaitent pratiquer une activité physique et sportive dans leur journée de travail et même si 87 % des dirigeants ont déjà entendu parler des effets positifs de la pratique d'une activité physique, seulement 18 % déclarent mettre en place des actions<sup>(1)</sup>.

L'activité physique réduit le risque de tomber malade, mais améliore aussi la qualité de vie personnelle : réduit les douleurs et les troubles musculosquelettiques, permet une meilleure gestion du stress, diminue la sédentarité, facilite la conciliation des temps de vie, favorise le bien-être au travail... **La pratique d'une activité sportive en milieu professionnel permet de recréer du lien et une dynamique au sein de l'entreprise.**

### Des solutions d'accompagnement pour encourager la pratique du sport en entreprise

Le ministère chargé des Sports s'est tourné vers l'AFNOR pour développer un référentiel de bonnes pratiques en matière d'APS en milieu professionnel. Le Groupe VYV s'est impliqué dans la rédaction de ce référentiel et propose également de nombreuses offres, car la pratique d'APS est un élément déterminant en matière de santé et de bien-être :

- séances régulières en présentiel avec **Mon Stade** <sup>(2)</sup> ;
- programmes d'e-santé comme **Vivoptim** <sup>(3)</sup> ;
- challenges connectés en partenariat avec **Sport Heroes** ;
- cours de sport en distanciel en partenariat avec la **Fédération Française du Sport d'Entreprise...**

Depuis la publication du décret, **les prestations d'APS financées par les entreprises sont exonérées de taxes** : cours collectifs ou des événements ou compétitions de nature sportive.

**Dans le cadre de la qualité de vie au travail, le CSE et les organisations syndicales peuvent être des relais pour favoriser la mise en œuvre d'une activité au sein de l'entreprise, et également garantir un suivi des actions et des initiatives au service des salariés.**

 Pour plus d'information, contactez-nous : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)



### Décret n° 2021-680 du 28 mai 2021

Le décret relatif aux avantages liés à la pratique du sport en entreprise précise que les APS financées par les entreprises sont exonérées de taxes, dans une limite annuelle égale à 5 % de la valeur mensuelle du plafond de la Sécurité sociale multipliée par l'effectif de l'entreprise.

CONSULTEZ  
LE DÉCRET



(1) Étude « Sport en entreprise » du ministère des Sports, MEDEF, Union Sport et Cycle et du CNOSE, parue en 2017.

(2) Mon Stade, un centre d'expertise en santé, sport et performance, a été référencé comme « Maisons sport-santé » par les ministères des Sports, et des Solidarités et de la Santé.

(3) Vivoptim, un programme santé personnalisé avec des professionnels de santé pour vous conseiller, vous guider et vous motiver au quotidien.

## Sommaire

<b>Actualités</b>	<b>4 à 7</b>
<b>Territoires</b> Élections dans les fonctions publiques	<b>8</b>
<b>Grand angle</b> Perte d'autonomie : quelle prise en charge syndicale ?	<b>9 à 12</b>
<b>Interview</b> Amélie Verdier directrice de l'ARS	<b>13</b>
<b>Temps fort</b> Retraites : marées orange en Île-de-France	<b>14 &amp; 15</b>
<b>Pratiques</b> Aux côtés des travailleurs sans papiers	<b>16 &amp; 17</b>
<b>Portrait</b> Carole Coqué	<b>18</b>



Une :  
Manifestation contre  
la réforme des retraites  
Paris, le 7 mars 2023.  
© Simone Perolari

## Parler du travail, enfin !



Cela fait plus de vingt ans que la CFDT s'oppose à tout report de l'âge légal de départ à la retraite. Le report prévu par le dernier projet de réforme du gouvernement a ainsi conduit la CFDT à participer, dans un cadre intersyndical, à des journées d'action marquées par des grèves et des manifestations partout en France depuis janvier. À Paris, tout particulièrement, les cortèges ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes déterminées. La journée du 7 mars a d'ailleurs été la plus grande manifestation depuis 1995 dans le cadre d'un mouvement social.

L'opinion publique est elle aussi défavorable au projet de réforme des retraites et soutient la mobilisation.

Pour la CFDT, le débat aurait dû être posé dans le bon sens ! Il faut d'abord parler travail et, à partir de là, mettre en place un système universel par répartition, durable, et qui évite l'accumulation de réformes mal ficelées.

Le gouvernement reste hélas sourd à nos revendications. Et le 16 mars, constatant l'absence d'une majorité claire à l'Assemblée nationale, il a décidé de déclencher l'article 49.3 de la Constitution pour s'affranchir du vote des députés. La CFDT l'a dit et répété : c'est une faute démocratique aux conséquences incertaines que de vouloir imposer un projet injuste.

Ce numéro de *Solidaires* revient donc en partie sur la mobilisation contre le projet de loi en décrivant les coulisses des manifestations parisiennes, sans pour autant délaisser les sujets qui concernent particulièrement notre territoire.

La perte d'autonomie, objet de notre dossier, est, de fait, une thématique qui concerne de près un nombre croissant de Franciliennes et de Franciliens. Pour la CFDT, une société démocratique se construit aussi en prenant en compte les besoins des plus fragiles, ce qui passe, notamment, par la revalorisation des métiers du lien. Hélas, avec ce projet de réforme des retraites, il semblerait que nous nous en éloignons encore un peu plus.

Diego MELCHIOR  
Secrétaire général



[ile-de-france.cfdt.fr](http://ile-de-france.cfdt.fr)



Bimestriel – Prix au numéro : 1,50 € – Abonnement annuel : 10 € – Rédaction-Diffusion : 78 rue de Crimée 75019 PARIS  
Tél : 01 42 03 89 00 - E-mail : [com@iledefrance.cfdt.fr](mailto:com@iledefrance.cfdt.fr) – Directeur de la publication : Diego Melchior  
Rédactrice en chef : Judith Boumendil - Comité de rédaction : Philippe Antoine, Jean-Yves Belaty, Judith Boumendil, Marion Dauchot, Alice Heras, Diego Melchior, Hassan Mohamed, Jean-Jacques Perot - Photos : Philippe Antoine, Sylvaine Azzouni, Judith Boumendil, Alice Heras, DR - Journaliste : Alice Heras - Maquettiste-Graphiste : Sylvaine Azzouni  
Imprimerie : Wagram Éditions 37 avenue Gabriel Péri BP 2008 - 95871 Bezons cedex - N° CPPAP : 0524 S 06868  
ISSN : 099 362 763 - Dépôt légal : mars 2023



### CHAUFFEURS VTC

Une rémunération minimale de la course inacceptable !

Deuxième organisation représentative des VTC et association partenaire de la CFDT, Union-Indépendants a décidé, fin janvier, de ne pas signer l'accord sur la rémunération minimale des VTC proposé par les représentants des plateformes.

Celui-ci portait sur la création d'un tarif minimum de 7,65 euros pour une course inférieure à 2 km, jugé insuffisant par les 2 000 VTC ayant répondu à la consultation réalisée par Union-Indépendants. D'autant que ce tarif est inférieur à celui déjà proposé par de nombreuses plateformes.

Signé par quatre organisations représentatives et applicable depuis le 1<sup>er</sup> février, cet accord, alors même qu'il est insuffisant, est déjà contourné et revu à la baisse par Uber, qui facture à 7,65 euros des courses de plus de 2 km de distance !

Dans la nouvelle phase de négociations qui a débuté le 22 février, Union-Indépendants poursuit son objectif en portant des revendications sur l'ensemble des composantes de la rémunération : tarif horokilométrique, paiement du temps d'approche et de services complémentaires, tarifs différenciés suivant les catégories de véhicules (hybrides ou diesel), partage des gains créés par la vente des données sur les clients.



© Simone Perolari

La file de VTC à proximité de la gare du Nord

### CONSEIL RÉGIONAL

Création de l'agence Oriane

C'est lors d'une rencontre bilatérale, le 16 décembre 2022, que Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France, a communiqué à Diego Melchior, secrétaire général de la CFDT Île-de-France, sa décision de créer une agence pour l'orientation, la formation et l'emploi (dénommée Oriane), dont les contours semblent flous et les missions vagues.

La philosophie générale qui sous-tend la création de ce « guichet unique » consiste à supprimer tous les organismes intermédiaires qui n'atteignent pas des résultats jugés suffisants en matière d'emploi et de formation. Les conséquences d'un tel choix politique – qui fait reporter les mauvais résultats sur les acteurs de terrain plutôt que sur les décideurs – ont été immédiates : liquidation de Défi métiers (cf. *Solidaires* d'octobre 2022), baisse drastique des moyens attribués aux missions locales... En parallèle, la Région n'a toujours pas répondu aux alertes de la CFDT Île-de-France concernant les difficultés que rencontre actuellement le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Crefop) dans son fonctionnement.

Ces dernières années, le bilan du Conseil régional en matière de formation professionnelle et d'emploi est globalement insatisfaisant. Il manque, de plus, de cohérence et de lisibilité. Les actions menées sont modestes et peu ambitieuses au regard des enjeux pour notre région.

C'est dans ce contexte de mauvais résultats et de manque de concertation avec les partenaires sociaux que le Conseil régional a également décidé de diviser par deux la subvention qu'il accorde à la CFDT Île-de-France, la réduisant à une dotation symbolique au regard de l'investissement important fourni par les représentants de la CFDT dans les instances régionales de dialogue social.



© Mathieu Le Floch

Mobilisation devant le siège du Conseil régional suite à la liquidation de Défi métiers (sept. 2022)

## ZOOM

## LA CFDT EN FORCE À SACLAY

Une vraie réussite sur le plateau de Saclay : la CFDT consolide sa place dans les différents établissements à la suite des élections professionnelles dans la fonction publique (voir p. 8).

À CentraleSupélec, la CFDT est devenue majoritaire, avec six sièges sur dix. Parmi les éléments d'explication apportés par les militants, des visites de services régulières dans le cadre du CHSCT ou encore l'amélioration des grilles des contractuels obtenue par la CFDT.

À l'Institut Mines-Télécoms, institut polytechnique de Paris, la CFDT est restée majoritaire, avec 49,76 % des voix au Comité social d'administration et 5 sièges sur 10.

À l'université Paris-Saclay, les résultats sont bons : « *Là où nous avons une implantation locale forte, nous devenons majoritaires : IUT de Sceaux (60 %), UFR Pharmacie (51,43 %), UFR Jean-Monnet (57,4 %)* », souligne Serge Édouard, responsable de la section.

La CFDT est, de loin, la première organisation syndicale à l'université d'Évry avec six sièges sur dix et un siège supplémentaire... La section syndicale a par exemple pris l'habitude de réaliser des sondages dans les services concernés par une réorganisation. « *Nous sommes les seuls à le faire*, précise Pascal Petit, responsable de la section. *Tout cela a aidé à valoriser notre action.* »

« *Si la participation reste certes trop faible, les collègues ont validé par leur vote les actions de terrain que nous avons menées dans les établissements* », explique Philippe Antoine, chargé de mission sur l'enseignement supérieur et la recherche à la CFDT Île-de-France. Des résultats très encourageants en effet pour les équipes soutenues dans la construction d'une véritable approche territoriale par l'interprofessionnel francilien.



Militants en campagne sur le plateau de Saclay, ici à l'université Paris-Saclay, décembre 2022

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Candidats « libres ». C'est ainsi que le Code du travail nomme les candidats « sans étiquette » admis au second tour des élections professionnelles. « Libre » est un mot fort qui sous-entend que seuls ces candidats pourraient décider en conscience de la conduite à tenir...

Si ce terme est juridiquement incontestable, rien n'empêche, dans les protocoles d'accords préélectoraux et la communication électorale de l'employeur, de proposer de le faire remplacer par « candidatures individuelles ». Beaucoup d'employeurs, lorsqu'on le leur propose, en étayant notre argumentation, l'acceptent...

Les candidats présentés par la CFDT, en effet, ne sont pas moins libres ! La différence est qu'ils sont informés et accompagnés pour défendre l'intérêt général des salariés par des stratégies et des modes d'action revendicatifs pensés, débattus et décidés dans un cadre collectif.

Alors, ayons à cœur de faire disparaître cette formule de notre vocabulaire et de notre communication électorale !



## VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL

Quel rôle pour le CSE ?

84 % des femmes cadres et 80 % des non-cadres considèrent qu'elles sont régulièrement confrontées à des attitudes ou des décisions sexistes. 20 % des femmes actives ont été harcelées sexuellement. Les constats sont encore plus alarmants dans notre région : quatre fois plus de Franciliennes que la moyenne nationale ont déclaré avoir subi un viol ou une agression sexuelle dans leur milieu professionnel au cours des douze derniers mois.

Face à ces constats, la CFDT Île-de-France a organisé, le 9 février, un atelier participatif sur le rôle du CSE en matière de violences sexuelles et sexistes au travail (VSST). Objectif : proposer quelques éléments de cadrage et échanger sur les leviers pour agir syndicalement.

« *S'il n'y a pas de prévention des risques, il y a encore plus de victimes* », a précisé Laurence Guéret, du cabinet d'expertise Syndex, devant un public nombreux, parfaitement conscient de l'importance du sujet mais confronté à des directions ignorant le problème et à la difficulté de recueillir la parole des victimes. « *C'est le rôle des CSE de porter ces sujets* », a insisté de son côté Hervé Cuillandre, en charge des VSST pour la CFDT Île-de-France. Le CSE peut en effet rappeler à l'employeur son obligation, depuis 2019, d'organiser la prévention. Les référent-es VSST et le CSE peuvent aussi faire valoir leur droit d'alerte et obliger l'employeur à prendre des dispositions en cas d'agissement sexiste. Les organisations syndicales représentatives ont la possibilité d'engager elles-mêmes des actions en justice.

« *Se saisir de ces sujets, aussi difficiles soient-ils, est une excellente manière de montrer l'utilité de l'action syndicale. L'IREFE propose des formations pour vous aider dans cette démarche* », a conclu Isabelle Taniou, secrétaire régionale. Prochaine étape pour l'Union régionale : constituer un réseau de référent-es VSST qui permettrait d'échanger sur les pratiques dans chaque entreprise.



Isabelle Taniou, Laurence Guéret et Hervé Cuillandre

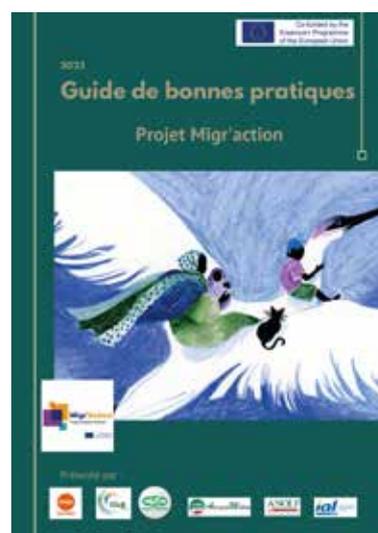
## EUROPE

Migr'action : pour un accueil inclusif des migrants

Migr'action, projet européen Erasmus+ auquel ont participé les syndicats CISL des Abruzzes et du Molise en Italie, CSC de Mons-La Louvière en Belgique et CFDT Île-de-France, ainsi que des associations partenaires spécialisées dans l'accueil des migrants, vient de s'achever. Il a permis, au travers de cinq réunions transnationales et de quatre sessions conjointes d'apprentissage, d'élaborer des propositions pour un accueil des migrants en Europe plus inclusif et humain, qui tient notamment compte des besoins spécifiques de chacun.

Les propositions ont été classées selon quatre grandes thématiques – l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants, la formation, le logement et le travail – puis regroupées dans deux documents : un guide d'accueil finalisé en mars et un cahier revendicatif s'adressant à la Commission européenne et aux États membres, en cours de finalisation. Le partenariat devrait se poursuivre, sous une autre forme, dans le futur.

Retrouvez le guide sur [ile-de-france.cfdt.fr](http://ile-de-france.cfdt.fr)





## Fonctions publiques : la proximité avant tout

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre, 5,6 millions d'agents publics, dont 1,1 million de Franciliens (20,2 % du total), étaient appelés à élire leurs représentants. Si les résultats régionaux globaux ne sont toujours pas disponibles – la Direction générale de l'administration et de la fonction publique n'ayant toujours pas fourni ceux de la fonction publique de l'État – les premiers éléments, mitigés, montrent toutefois des réussites significatives pour certaines équipes syndicales.

**A**u niveau national, la CFDT reste la deuxième organisation syndicale dans la fonction publique territoriale (FPT), garde sa troisième place dans l'hospitalière (FPH) et sa quatrième dans la fonction publique de l'État (FPE). Au total des trois versants, elle perd néanmoins la deuxième place au profit de Force ouvrière, à quelques milliers de voix près, mais conserve, secteurs privé et public confondus, sa position de première organisation syndicale en France.

### Résultats franciliens

Au niveau régional, comme au niveau national, l'abstention est préoccupante : 30 % de votants dans la fonction publique hospitalière (-3,7 points) et 38,76 % dans la territoriale (-5,35 points). Pour l'hospitalière, la CFDT reste quasi stable à 19,02 % (contre 18,55 % en 2018) et ravit la 2<sup>e</sup> place à Sud-Solidaires, avec 0,2 % d'écart (la CFDT est 3<sup>e</sup> au niveau national). Elle est devancée par la CGT. Dans la territoriale, la CFDT confirme sa 2<sup>e</sup> place (23,87 %), malgré une baisse de 0,51 point. Elle conserve sa première place en Seine-et-Marne (34,9 %) et dans les Hauts-de-Seine (43 %) où elle réalise une progression de 3,7 points. La CFDT est 2<sup>e</sup> dans l'Essonne et dans le Val-d'Oise. Elle progresse également dans le Val-de-Marne (+2,96 points) et les Yvelines (+0,13 point).

### De nouvelles implantations

La campagne CFDT a été très cohérente, à tous les niveaux de l'orga-

nisation, et a mis en avant la proximité des équipes CFDT avec les agents. L'Union régionale a apporté son soutien en matière de communication comme de mobilisation. Cela a été le cas, par exemple, avec l'équipe CFDT du Conseil régional (Interco Services publics parisiens), qui avait décidé de mener un vaste chantier auprès des agents des lycées, précise Martial Meziani, coordinateur des lycées (6 000 agents) : « La CFDT, quatrième organisation au Conseil régional, passe en deuxième position ! Mais l'abstention est restée forte, et nous aurions pu mieux faire. »

Pour le syndicat des affaires sanitaires et sociales, qui regroupe 25 000 agents de plusieurs ministères, « la CFDT a progressé de 5 points au CSA ministériel dans un contexte de baisse des effectifs », affirme Damien Durand, secrétaire général. « Nous avons aussi réussi à entrer dans de nouveaux établissements, comme à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux ou encore à l'Institut national des jeunes aveugles. En amont, nous avons participé à plusieurs journées d'action interprofessionnelle et multiplié les tournées dans les bureaux. Nous avons aussi bénéficié de l'aide de l'Union régionale pour nos documents de campagne. »

### Une campagne de proximité

À l'hôpital Ambroise-Paré (AP-HP), où la CFDT a conforté sa première place avec 68 % des voix, Mikaël Vanderhoeven, secrétaire du CSE, s'explique : « Nous avons

mené un véritable travail de terrain, avec beaucoup de réactivité. Nous avons su valoriser nos actions. Un exemple : face à une situation de violence d'un patient vis-à-vis d'un agent, nous avons rapidement négocié des mesures de sécurité. » L'équipe CFDT d'Ambroise-Paré a également misé sur des « adhérents relais » motivés pour valoriser les actions de la CFDT et proposer l'adhésion. « Cela a payé sur le résultat final », se réjouit Mikaël.

C'est aussi la proximité qui a permis à la CFDT de devenir la première organisation en nombre de voix au Crous de Créteil. « Pourtant la concurrence était rude avec l'apparition de FO, précise Delphine Ebony, personnel ouvrier et animatrice de l'équipe CFDT. La campagne a été éprouvante. Nous avons donné sans compter et visité les services à cinq pendant huit jours, du matin au soir sur tous les sites, de Fontainebleau à Saint-Denis en passant par Cachan et Créteil. Avec du beau matériel de campagne ! Nous avons d'ailleurs décidé de continuer, tous les jeudis, pour être à l'écoute des collègues et proposer l'adhésion. »

Poursuivre les efforts pour faire vivre un syndicalisme de proximité et de résultats... Un sentiment largement partagé par toutes les équipes CFDT, résolument tournées vers l'avenir.

Résultats détaillés et interviews complètes sur [ile-de-france.cfdt.fr](http://ile-de-france.cfdt.fr)

# PERTE D'AUTONOMIE : QUELLE PRISE EN CHARGE SYNDICALE ?



© Michel GAILLARD/REA

La question nous concerne tous : en France, 2,2 millions de personnes seront en perte d'autonomie en 2050, contre 1,3 million en 2017. Comment, dans ce contexte, agir syndicalement pour tenir compte de cette population mais aussi des besoins des travailleurs du secteur et des proches aidants ? Comment, en Île-de-France, agir aussi contre les inégalités territoriales dans l'accès aux soins et aux dispositifs d'aide pour la dépendance ?

Dossier réalisé par Alice Heras et Judith Boumendil

La situation est sans aucun doute préoccupante : alors que la perte d'autonomie concerne un nombre de personnes en croissance constante en France, principalement du fait du vieillissement de la population, sa prise en charge demeure extrêmement compliquée. Pour deux raisons majeures. Tout d'abord, le manque croissant de personnel spécialisé, aussi bien dans les Ehpad et les établissements de soin,

qu'à domicile. Pénibilité, conditions de travail souvent très difficiles, salaires insuffisants, manque de reconnaissance expliquent les tensions dans ces métiers. « *La pénurie d'aides-soignants par exemple – déjà importante, puisque 20 % des postes sont non pourvus – va s'aggraver dans les années à venir avec – 25 % de candidatures aux concours d'accès aux diplômes d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social, en l'espace*

*de six ans...* », note Marion Dauchot, déléguée régionale en charge de la protection sociale à la CFDT Île-de-France, lors de la rencontre organisée à ce sujet le 25 novembre dernier par l'Union régionale.

Deuxième raison : la difficulté rencontrée par les usagers pour connaître les mécanismes d'aide existants et y accéder. L'effort de financement est en effet réparti entre une multitude

d'organismes aussi bien d'État que des collectivités locales, de la Sécurité sociale, des mutuelles complémentaires... « *Lorsqu'on est frappé par la nouvelle d'une maladie impliquant à court, moyen ou long terme une perte d'autonomie, il faut d'abord passer par une phase d'acceptation, pour envisager de demander de l'aide afin de constituer le dossier nécessaire à la prise en charge. De plus, la méconnaissance des organismes aggrave l'isolement de la personne et de sa famille* », explique Géraldine Cornette, secrétaire générale adjointe de la CFDT Île-de-France.

## Une valeur de la CFDT

La CFDT ne saurait fermer les yeux sur ce problème. « *Nous sommes convaincus que le traitement accordé aux aînés par une société est révélateur de son degré de cohésion et de démocratie. Le pacte républicain doit aussi tenir compte des moments difficiles et*

*l'équité doit toujours prévaloir. Or la promesse républicaine est aujourd'hui défailante. Il est urgent d'agir pour lutter contre les inégalités dans la prise en charge de la perte d'autonomie, améliorer les conditions de travail des aides-soignants à domicile ou dans les établissements et reconnaître la juste place des proches aidants* », précise de son côté Jocelyne Cabanal, secrétaire nationale, responsable de la politique de la santé, de la famille et du maintien de l'autonomie. Actuellement, la France compte 3,9 millions de proches aidants. En 2050, ils représenteront un habitant sur cinq.

## Inégalités territoriales

Premier axe d'action syndicale, la lutte contre les inégalités territoriales, qui, très souvent, suivent le même schéma que les inégalités de revenus. Tel est le cas, par exemple, en Seine-Saint-Denis, où on peut observer une

## LA DÉPENDANCE DES PERSONNES ÂGÉES EN ÎLE-DE-FRANCE

- Près de 522 000 Franciliens de 60 ans ou plus vivent à domicile avec des problèmes fonctionnels sévères, soit 23 % de cette population.
- 170 000 Franciliens de 60 ans ou plus sont identifiés comme dépendants, soit 8 % des Franciliens de cette tranche d'âge.
- Les Franciliens déclarent moins de problèmes fonctionnels sévères que la moyenne nationale (25 %, contre 27 %).
- Des inégalités existent entre les sexes (7 % des hommes et 9 % des femmes sont dépendants) et entre les départements de la région (7% à Paris et 10% en Seine-Saint-Denis).

Source : Insee et Observatoire régional de la santé. Septembre 2017.

difficulté majeure dans l'accès aux soins par rapport au reste de l'Île-de-France. « *Nous devrions tous avoir le*

## Sandrine Gigon-Desormerie, assistante sociale au sein du Grand hôpital de l'Est Francilien (GHEF 77) et responsable de l'Union professionnelle CFDT Santé Sociaux Île-de-France, nous fait part des enseignements tirés de son expérience professionnelle.

« La prise en charge de la personne en perte d'autonomie ne se fait pas toujours de la même manière. Souvent, ce n'est pas la personne concernée qui vient nous voir, mais des « partenaires » : famille, équipe médicale, association, syndicat... La demande peut aussi faire suite à une décision de justice. En ce qui me concerne, les demandes n'étaient pas toujours les mêmes : lorsque j'étais assistante sociale pour le Conseil départemental, on me demandait des prises en charge plutôt « administratives », pour aider à constituer des dossiers, par exemple. En milieu hospitalier, les partenaires viennent plutôt demander aux assistants sociaux

un placement des personnes vulnérables. Une fois la demande formulée, nous devons nous adresser le plus délicatement possible à la personne concernée. Notre travail consiste ensuite à essayer de comprendre ce que celle-ci voudrait, repérer de quelle perte d'autonomie on parle exactement, car elle peut être totale ou partielle, permanente ou ponctuelle... Nous devons ensuite examiner tous les éléments, en tenant compte de l'environnement dans lequel évolue la personne (géographique, familial...). Enfin, nous établissons un contrat d'accompagnement destiné à améliorer son quotidien qui se base notamment sur la volonté exprimée par la personne.



## « Notre métier repose sur l'écoute »

C'est la raison pour laquelle la relation de confiance est essentielle pour que ce contrat fonctionne. Mais elle n'est pas toujours facile à mettre en place lorsqu'on n'a pas été sollicités directement. Le temps joue en notre faveur dans ce cas-là, notre métier repose, de fait, sur l'écoute et sur le long terme. »

**Isabelle Cayla est membre du Bureau régional de la CFDT Île-de-France et mandatée à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) au titre de la CFDT.**



**Pourquoi as-tu accepté ce mandat alors que tu es déjà très sollicitée en tant que secrétaire générale du Syndicat des télécoms prestataires Île-de-France ?**

*J'ai un long parcours d'accompagnatrice de patients, enfants, adultes et personnes âgées, et, à ce titre, j'ai eu à faire face aux difficultés de la prise en charge, à l'hôpital comme en ville, mais aussi à celles vécues par les soignants.*

*La CRSA est une instance de consultation qui participe, par ses avis, à la mise en œuvre de la politique de santé, en faisant remonter les problèmes et en proposant des actions pour améliorer la situation. Quand on m'a proposé ce mandat, j'ai pensé que mon expérience pouvait avoir un intérêt.*

**Quels éléments souhaitez-tu mettre en avant concernant l'autonomie ?**

*Le parcours de soins ne s'arrête pas à la sortie de l'hôpital. Lorsque la personne dépendante se retrouve chez elle, c'est le parcours du combattant pour articuler tous les soins.*

*Des actions sont prévues dans le Plan régional de santé (PRS). Notre région connaît un manque criant de professionnels dans de nombreux domaines : gynécologie, cardiologie, santé mentale, kinésithérapie, bucco-dentaire ou encore en gériatrie.*

*Il y a donc des carences dans le parcours de soins, qui peuvent avoir des conséquences lourdes sur l'état de santé général des personnes déjà dépendantes.*

**Un grand chantier pour l'avenir ?**

*Oui, celui de l'action pour l'autonomie des personnes*

**« Il y a des carences dans le parcours de soins »**

*handicapées, qui demain seront âgées et en situation de handicap !*

*Il faut anticiper cette situation en réfléchissant aux besoins réels exprimés par les personnes, mais aussi en agissant de toute urgence sur la formation des personnels, le parcours à domicile, ou encore sur l'accueil d'urgence pour soulager les proches aidants qui ont besoin de temps de respiration. La CFDT est et sera force de propositions.*

*même confort de vie. Syndicalement, nous avons des choses à faire dans la dénonciation de ces inégalités ainsi que dans l'accompagnement. Nous avons en quelque sorte un devoir d'information des travailleurs sur les dispositifs d'accueil et les points d'entrée », poursuit Jocelyne Cabanal. En clair, la CFDT doit s'organiser de manière à être un interlocuteur pertinent – sans pour autant se substituer à l'État ou aux collectivités. Et, au sein de la CFDT, ce sont les structures territoriales qui sont en mesure de mettre en place cet accompagnement.*

**Quel financement ?**

La CFDT, présente dans certains lieux de gouvernance tels que les caisses primaires d'assurance maladie et

autres instances paritaires, peut non seulement contribuer à construire du lien entre elles, mais aussi porter des revendications précises auprès du gouvernement. « Notre revendication principale concerne le financement de la perte d'autonomie. Celui-ci doit être transparent et universel. Les critères de la prise en charge doivent être indépendants de l'âge de la personne concernée. Nous sommes pour une prise en charge à la carte qui peut être financée par des dispositifs innovants. Nous pouvons inventer des choses », avance Jocelyne Cabanal.

C'est tout le contraire de ce qui se passe de nos jours : les financements sont éclatés et insuffisants. Ils « rationnent » les services. Or c'est la question médicale qui doit entraîner

la question budgétaire et non l'inverse : étant donné que les besoins sont importants mais qu'il existe des tensions sur les finances publiques en général, il va falloir « mettre davantage au pot ». Comment ? La CFDT, en congrès, a proposé de taxer les héritages et les transmissions à hauteur de 1%. Un dispositif qui pourrait suffire à couvrir les besoins.

**Prévention et reconnaissance**

Dernier volet de la prise en charge syndicale de la perte d'autonomie : l'amélioration des conditions de travail aussi bien des aides-soignants et du personnel spécialisé que des travailleurs proches aidants. « Il est temps de reconnaître les compétences et d'offrir



*La rencontre du 25 novembre était introduite par des saynètes sur les questions d'autonomie proposées par la compagnie théâtrale de l'Astre et interprétées par des participants*

*de vraies possibilités d'évolution aux professionnels du secteur. L'une de leurs plus grandes souffrances est d'avoir l'impression de faire mal leur métier, faute de moyens », note Géraldine Cornette.*

*Côté travailleurs proches aidants, qui sont de plus en plus nombreux, il est urgent de mettre en place des dispositifs personnalisés dans les entreprises, qui sont à négocier avec l'employeur. Le rôle de la CFTD est ici indispensable : tricotage territorial, travail des mandatés dans les instances pertinentes, négociations des équipes en entreprise, l'heure est à la compréhension de toutes les dimensions de ce problème et à la prise de décisions responsables et durables.*

***Monique Zanatta, vice-présidente du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), nous donne les clés du fonctionnement de cet organisme mis en place à partir de 2017.***

« Le CDCA a été créé par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015. Il remplace le conseil départemental consultatif des personnes handicapées et le comité départemental des retraités et personnes âgées. Regrouper ces deux instances en une seule – avec une composition plus large, formée de trois collègues et de personnes qualifiées – n'a pas été facile. L'objectif était de faire travailler ensemble les pôles autonomie et handicap. Ce n'est pas forcément encore acquis, d'autant que les textes ne prévoient pas de temps indemnisé pour assurer ce mandat de trois ans. Le CDCA a pour mission d'assurer la participation des personnes âgées et des

*personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie à l'échelle du département et d'améliorer leur vie quotidienne.*

*Il formule des recommandations et est consulté pour avis sur le schéma régional de santé, le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale, les rapports d'activité de la conférence des financeurs, de la maison départementale des personnes handicapées et de la direction de l'autonomie, ainsi que sur les conventions signées entre le département et ses partenaires.*

*La conférence des financeurs, instance également créée par la loi de 2015, définit un programme de financement d'actions individuelles et*



**« Faire travailler ensemble les pôles autonomie et handicap »**

*collectives de prévention de la perte d'autonomie dans les départements. La gouvernance est assurée par les financeurs (CPAM, caisses de retraites...), mais je me suis battue pour que le CDCA y soit aussi représenté car c'est un lieu important d'intervention. Aujourd'hui c'est acquis dans les Hauts-de-Seine mais pas encore dans les autres départements. Cela va se mettre en place petit à petit.*



## AMÉLIE VERDIER

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Créées en 2010, les Agences régionales de santé (ARS) assurent le pilotage de la santé à l'échelle régionale. Parmi leurs volets d'intervention, la perte d'autonomie. Amélie Verdier, directrice de l'ARS Île-de-France, nous explique comment est structurée cette prise en charge.

### Comment comptez-vous faire face à la perte d'autonomie ?

Si l'Île-de-France est une région plus jeune que la moyenne, elle compte près de 850 000 habitants de plus de 75 ans et leur part dans la population francilienne augmente chaque année. Le nombre de personnes âgées dépendantes devrait augmenter de 23 % d'ici à 2030. C'est un immense défi de se préparer à cette évolution, avec un secteur médico-social dédié aux personnes âgées qui connaît des problèmes structurels, notamment du fait du manque de ressources humaines et des difficultés d'accès aux soins.

L'ARS Île-de-France est engagée dans la structuration des parcours en santé des personnes âgées pour apporter une réponse graduée et adaptée aux différentes pathologies et aux différents âges, en structurant la coordination des professionnels et en favorisant la continuité des parcours, notamment entre le domicile, l'hôpital et les maisons de retraite.

Nous soutenons également des dispositifs d'appui à la coordination des parcours complexes pour favoriser le maintien à domicile et faciliter les relations entre les différents professionnels qui interviennent auprès des personnes âgées. Les dispositifs d'appui à la coordination (DAC), ce sont près de 400 professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux dédiés et financés à hauteur de 34 millions d'euros annuels par l'ARS. L'Agence a aussi contribué au renforcement et à la structuration de l'action des filières de soins et des équipes mobiles gériatriques intervenant au domicile des personnes et en Ehpad pour limiter les passages aux urgences. Les missions des Ehpad évoluent d'ailleurs vers un appui aux

professionnels et le déploiement d'un accompagnement renforcé au domicile. L'Agence est engagée dans cette évolution avec la désignation récente d'Ehpad territoriaux et de services renforcés à domicile.

## « Attirer, former et fidéliser les professionnels de santé »

### Quelle place prend la perte d'autonomie dans le plan régional de santé ?

Fruit d'un travail collectif mené par l'ARS en collaboration avec nos partenaires institutionnels et les professionnels de santé, le Plan régional de santé (PRS) 2023-2028 est en cours d'élaboration. L'autonomie y occupera une place centrale. Attirer, former et fidéliser les professionnels de santé sera également l'une des priorités de ce PRS et se traduira concrètement dans nos actions avec le Conseil régional, l'Assurance maladie et Pôle emploi.

### L'ARS pilote la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA). Quel est l'objectif poursuivi ?

La CRSA a vocation à porter la voix des usagers et à donner un avis sur les politiques menées par l'ARS, fruit des échanges entre tous les acteurs impliqués dans le système de santé. Deux actions emblématiques : la



création d'une commission dédiée à la santé mentale, qui anime la réflexion entre les représentants de la CRSA et organise un événement régional annuel pour favoriser la déstigmatisation et l'implication des usagers. L'ARS a également mobilisé la CRSA en amont des actions de soutien aux établissements de santé durant les épisodes de tensions.

### Vous avez pris vos fonctions un peu avant le scandale Orpéa. Comment agissez-vous pour le contrôle des établissements ?

Dès la parution du livre de Victor Castanet, *Les Fossoyeurs*, j'ai diligemment une inspection de l'Ehpad mis en cause. En 2022, l'ARS a réalisé 130 inspections et contrôles dans le cadre du programme entamé en février 2022, en étroite collaboration avec les conseils départementaux. D'ici à fin 2023, 50 % des établissements franciliens auront été contrôlés, sur la base d'un ciblage élaboré avec les conseils départementaux.

Nous avons par ailleurs engagé un plan d'investissement immobilier de 127 millions d'euros entre 2021 et 2024 pour humaniser les Ehpad et renforcer l'accès aux soins. L'Agence a par ailleurs été la première à co-financer la création de solutions de logement pour les soignants, en incluant celles et ceux exerçant en établissements médico-sociaux. C'est un levier de fidélisation. 1 600 solutions de logements ont d'ores et déjà été cofinancées sur l'enveloppe de 50 millions d'euros sanctuarisée par l'ARS dans le cadre du Ségur investissement.

Propos recueillis par Judith Boumendil et Alice Heras

## Retraites : marées orange en Île-de-France

À l'heure où nous bouclons ce numéro de *Solidaires*, le gouvernement a choisi de déclencher le 49.3 pour éviter le vote des députés sur sa réforme des retraites. Et de rester sourd à une mobilisation de grande ampleur contre ce projet injuste, en Île-de-France comme sur l'ensemble du territoire. Celle-ci a pris des formes diverses, nouvelles parfois : manifestations, rassemblements en intersyndicale, tractages, collage nocturne dans les rues, rencontres de députés et de sénateurs... Dans les cortèges, les adhérentes et adhérents étaient déterminés, mais aussi gais, enthousiastes, festifs et... inventifs. À chacune et chacun son déguisement, sa pancarte personnelle, son slogan !



**S**i les manifestations à Paris ont un caractère national, elles sont organisées par l'Union régionale Île-de-France, nous explique Patrick Labboz, trésorier. « Notre intersyndicale a lieu juste après la rencontre nationale. Avec les organisations syndicales régionales et les organisations de jeunesse, nous échangeons sur les actions à mener, sur l'ordre des organisations dans le cortège – qui est l'héritage d'un accord assez ancien – et, bien sûr, sur le parcours, qui doit intégrer plusieurs contraintes : un point de départ qui permette le stationnement des cars, un trajet suffisamment long et sur de grandes artères... Il est ensuite soumis à la préfecture, qui le valide ou demande des changements. » Vient la préparation de la manifestation : ordre du cortège CFDT, choix et gestion des véhicules, commande du matériel de visibilité (stickers, pancartes, ballons...), préparation de

slogans, du tractage. Pour la manifestation du 7 mars, le choix a été fait de marquer les esprits avec un char à double étage... qui a fait sensation !

### La sécurité avant tout

La sécurité des manifestants est une préoccupation de chaque instant. Hugo Duval, délégué régional et responsable du service d'ordre, veille au grain. « Notre rôle est de permettre au cortège CFDT de partir d'un point A pour arriver à un point B en toute sécurité. Il faut aussi faire de la pédagogie pour que chacun comprenne que nous sommes contraints, pour avancer, par de multiples facteurs, comme la progression de l'ensemble du cortège ou les demandes des autorités. » Le service d'ordre régional est composé de 41 militants – dont dix femmes – issus du public comme du privé. « Nous avons créé un groupe WhatsApp dédié, poursuit Hugo Duval. Nous organisons des

*réunions de préparation et, pendant la manif, nous nous tenons informés par talkie-walkie : top départ, difficulté éventuelle à l'avant du cortège, mobilier urbain gênant le parcours, itinéraire de délestage... »*

### Une foule de nouveaux talents

Pour celles et ceux qui ont connu les précédentes mobilisations, notamment celles de 2010, une chose est sûre : les cortèges CFDT ont changé. La fierté des couleurs CFDT est la même, mais l'ambiance festive est aussi au rendez-vous ! Plusieurs militantes et militants se sont même révélés dans l'animation. En témoigne Bernard Martin, secrétaire général du Syndicat francilien communication conseil culture (SF3C), l'animateur « historique » des cortèges CFDT. « Ma première était la manif du 1<sup>er</sup> mai 2002, dans l'entre-deux-tours



de la présidentielle... Ce qui a changé, c'est d'abord l'importance de notre cortège, vraiment très impressionnant. Mais surtout, nous montrons tous une CFDT à la fois déterminée, revendicative et festive. » Bernard a d'ailleurs fait des émules et entraîné plusieurs militants. C'est le cas de Nancy Joly : « Bernard savait que j'étais musicienne. À plusieurs, nous préparons des chansons, puis nous répétons. Après, on se met dans l'ambiance ! » Jeune militante, Nancy n'avait jamais participé à des manifestations de cette ampleur. « J'ai été impressionnée par l'organisation. Tout est anticipé ! Du coup on se sent

parfaitement en sécurité. Et puis, quand je rentre pour faire ma tournée des bureaux de poste, on me reconnaît ! J'ai même fait des adhésions ! » Les fédérations se sont aussi lancées dans l'animation festive. Fabien Hallet, secrétaire fédéral en charge de la branche lucrative à la fédération Santé Sociaux était « le plus bruyant de l'équipe ». « Quand on s'est réparti les rôles, je me suis dit, pourquoi pas ? On a partagé nos idées, le week-end. Et puis on a cherché un personnage orange, avec une chanson pour aller avec... » Et voilà, le Casimir CFDT, une des stars de la manif, était né !

Judith Boumendil



## En bref

### Ukraine

La CFDT Île-de-France a participé, le 25 février, à la marche parisienne pour l'Ukraine organisée à l'occasion du premier anniversaire du début de la guerre, le 24 février 2022. La CFDT reste mobilisée aux côtés des organisations syndicales ukrainiennes et solidaire avec le peuple ukrainien jusqu'à la victoire et la paix.

### Travailleuses essentielles

Le photographe Vincent Jarousseau a présenté, à l'occasion de la rencontre sur la perte d'autonomie, organisée par la CFDT Île-de-France le 25 novembre, son ouvrage, *Les femmes du lien*, paru en 2022 aux éditions Les Arènes. Mêlant roman-photo, documentaire et BD, l'œuvre est articulée autour de huit femmes exerçant des métiers du lien. Des portraits saisissants qui mettent sur le devant de la scène des femmes invisibles et pourtant essentielles pour notre société.



### Se former pour agir !

L'ensemble de l'offre de formation de l'IREFE, l'institut de formation de la CFDT Île-de-France, est en ligne. Que vous soyez élu, mandaté, représentant ou responsable syndical, vous trouverez votre bonheur parmi une offre de 80 formations.



### Tunisie

Deux rassemblements contre les dérives autoritaires et racistes sans précédent du régime tunisien, conduit par Kais Saïed, ont été organisés à Paris le 21 février, à la fontaine des Innocents, et le 3 mars, devant l'ambassade de Tunisie.

La CFDT Île-de-France y a participé pour soutenir les organisateurs de cet appel et leur combat, parmi lesquels le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie ou encore l'Association démocratique des Tunisiens en France.

## Accompagnement des travailleurs sans papiers : un engagement syndical

Au titre des droits humains et des droits au travail, des valeurs fondamentales portées par la CFDT, la CFDT Île-de-France s'est, de longue date, engagée pour la régularisation des travailleurs sans papiers. Le point sur cette prise en charge, à quelques semaines du vote du projet de loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », dont le titre pose déjà question.

En Île-de-France, la CFDT a toujours porté des revendications et agi pour les droits des travailleurs immigrants. Certains s'en souviennent : les grandes grèves des foyers de travailleurs immigrés en 1975, l'appui aux nettoyeurs du métro en 1979, ou encore, en 1980, l'action emblématique de la CFDT Paris permettant la régularisation des travailleurs clandestins de la confection dans le quartier du Sentier.

Beaucoup d'entreprises et de particuliers emploient, parfois sans le savoir, des salariés sans titre de séjour. Tant que ceux-ci sont en situation irrégulière, ils ne peuvent pas faire valoir leurs droits essentiels au travail (rémunération, Sécurité sociale...). Au nom du principe fort d'égalité, certaines équipes interprofessionnelles, sur les territoires, ont développé la prise en charge de dossiers de demande de titre de séjour pour des travailleurs sans papiers ; la CFDT Paris en a même fait un axe important depuis plusieurs années. La CFDT Yvelines agit dans le même sens.

### Un accompagnement de A à Z

L'action prend la forme d'un accompagnement individualisé des travailleurs. Les salariés sont accueillis à la permanence parisienne du mercredi au vendredi, à Bobigny le mardi, à Trappes le mardi (sur rendez-vous) et aux Mureaux le jeudi après-midi. Il s'agit alors d'examiner à la loupe les critères de recevabilité, rechercher les justificatifs et s'assurer *in fine* que le dossier est complet, sérieux et motivé, avant de le déposer en préfecture. Une démarche longue

et fastidieuse qui doit être faite très sérieusement pour se donner le maximum de chances de succès auprès de la préfecture.

D'autant que, suivant les préfectures, la situation est devenue vraiment problématique pour Patrick Labboz, secrétaire régional en charge du dossier. « *Les nouvelles plateformes en ligne de prise de rendez-vous ne sont pas adaptées et pénalisent les salariés.* » C'est d'ailleurs pour protester contre ces pratiques que la CFDT Yvelines a pris part à plusieurs rassemblements citoyens « *pour demander notamment la mise en place d'alternatives au tout-informatique prévues par la loi !* » précise Vincent Guérin, secrétaire général de l'Union territoriale interprofessionnelle du Sud francilien.

### Une régularisation « dans le dur »

La circulaire Valls de 2012 établit le cadre légal des régularisations sur des critères d'emploi. Des documents clés doivent être délivrés directement par l'employeur. « *Sa collaboration active est souvent la*

*seule chance de voir le dossier aboutir,* ajoute Patrick Labboz. *Le rôle de l'équipe syndicale est donc majeur pour le convaincre de son intérêt à participer, en lui rappelant aussi qu'il n'encourt pas de sanction s'il s'engage dans cette procédure.* » C'est donc dans l'exercice de leurs fonctions syndicales, en tant qu'interlocuteurs naturels des employeurs, que des équipes syndicales, en particulier du champ des Services, ont pris à bras-le-corps cette mission et sont de plus en plus sollicitées par leurs collègues.

Les employeurs doivent aussi s'engager à verser la taxe de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), ce qui n'est finalement pas un frein la plupart du temps. L'objectif de la CFDT est d'obtenir des régularisations « dans le dur », c'est-à-dire pérennes. « *Nous souhaitons aussi développer nos lieux d'accueil sur les territoires,* soutient Patrick Labboz. *Mais pour cela, il nous faut trouver des militants qui acceptent de s'investir.* » À bon entendeur...

Judith Boumendil

### ZOOM SUR LES CRITÈRES DE RÉGULARISATION PAR LE TRAVAIL

**Ancienneté de présence :** 3 ans, 5 ans dans certains cas et jusqu'à 7 ans collaboration de l'employeur.

**Exercice antérieur d'un emploi :** fiches de paie consécutives ou non en fonction de l'ancienneté de présence (24 minimum pour 3 ans de présence).

**Engagement d'embauche** (CDI ou CDD de 6 mois minimum. Mais en pratique 1 an).

**Engagement de versement de la taxe de l'OFII par l'employeur**

**Rémunération minimum (équivalente au Smic mensuel)**

**Adéquation** entre l'emploi et la qualification

**Maîtrise orale élémentaire de la langue française**

### **Comment as-tu été amenée à travailler sur la prise en charge des travailleurs sans papiers ?**

Le casse-tête administratif, les différences de traitement suivant les préfectures, les paradoxes des lois... J'avais eu un avant-goût de ces difficultés à mon retour de vingt-cinq années aux États-Unis, alors même que j'avais une carte d'identité et un père français. J'ai toujours eu une sensibilité pour les cultures différentes mais aussi un long parcours dans l'associatif. Quand, en 2015, on m'a proposé de prendre en charge ce dossier pour la CFDT Paris, ça m'a semblé parfaitement en adéquation avec mon parcours.

### **Comment se déroule la préparation du dossier ?**

Je travaille principalement avec les

équipes syndicales des services : hôtellerie-tourisme restauration, commerce, prévention-sécurité, propreté, salariés du particulier employeur... Je reçois les salariés du mercredi au vendredi sur rendez-vous à Paris, et le mardi à Bobigny.

Le premier entretien est capital. Nous parlons avant tout de leur parcours : certains ont vécu des drames, sont parfois dans une extrême précarité. Il faut donc prendre le temps, avoir de l'empathie mais aussi beaucoup de distance pour évaluer les chances d'obtenir une régularisation.

### **En quoi consiste le montage du dossier ?**

C'est un vrai travail de fourmi. Nous prenons contact avec l'employeur pour qu'il fournisse les documents nécessaires. Je rassemble toutes les pièces et je vais les déposer



directement à la préfecture, qui nous fixe un rendez-vous pour une trentaine de dossiers à chaque fois. Il faut que le dossier soit complet pour être crédible. Chaque année, nous obtenons en moyenne 60 régularisations pérennes, c'est-à-dire d'un an et renouvelées ensuite pour quatre ans.

### **Quelle est la situation des travailleurs sans papiers dans ton secteur ? Comment les aidez-vous ?**

Dans la propreté, il y a toujours eu beaucoup de travailleurs sans papiers, notamment dans le tertiaire et l'hôtellerie. Nous avons commencé notre action il y a près de vingt ans. D'abord, en incitant nos délégués syndicaux à aller vers ces salariés qui sont souvent exploités, n'ont aucune visibilité et ne connaissent pas leurs droits.

C'est aussi à cette époque que des collectifs se sont montés, avec une vision et des méthodes différentes des nôtres. À partir de 2007, à la suite de la révélation, par les médias, du cas d'une entreprise de nettoyage qui employait près de 400 sans-papiers parmi ses 1 000 salariés, certains employeurs – notamment les grands groupes – ont accepté de négocier avec les syndicats des accords pour faciliter

l'obtention de titres de séjour pour ces salariés.

### **Quelle est votre démarche aujourd'hui ?**

Au fil du temps, nous avons amélioré notre pratique, avec en ligne de mire la protection des salariés. À Paris, nous les recevons tous les jeudis. La plupart du temps ils nous sont adressés par nos délégués. Pascale Breuil-Kaci participe à l'entretien. Ensemble, nous examinons le dossier et nous évaluons nos chances de gagner. Car il ne sert à rien de présenter un dossier incomplet. Certains salariés ont déjà connu un long et coûteux parcours avec un avocat. Ensuite, nous contactons l'employeur et déposons le dossier au nom de la CFDT. Dans les autres départements de la région, nous gérons le dossier nous-mêmes car certains délégués commencent à avoir l'habitude.



### **Comment se passe la relation avec les employeurs ?**

Bien, la plupart du temps. Ils nous fournissent les documents nécessaires (Cerfa, extrait Kbis...) et règlent les frais. Bien sûr, c'est beaucoup plus facile dans les entreprises où la CFDT est majoritaire. Grâce à cette démarche, notre taux de réussite est de plus de 80 %, avec une dizaine de régularisations par an.

## Carole, démocrate et pragmatique

Jeune, Carole ne supporte pas l'injustice mais ce sont les films qu'elle regarde, adolescente, qui lui permettent de mettre en mots sa pensée. Dès le début de sa vie professionnelle, elle prend la défense de ses pairs salariés. Ce qui l'amène au syndicalisme. Aujourd'hui, mandatée dans la protection sociale, elle veille à rappeler que la Sécurité sociale appartient, avant tout, aux assurés.

« Je vivais dans une cité à Romainville avec mes parents, commerçants. J'ai jamais beaucoup le cinéma et j'ai un souvenir marquant de FIST, le film avec Stallone sur deux manutentionnaires injustement licenciés pendant la Grande Dépression, qui se syndiquent. Ce film a cristallisé le sentiment d'injustice sociale que j'éprouvais déjà en écoutant les infos... » explique-t-elle. Diplôme de gestion en poche, elle trouve du travail, d'abord dans l'informatique puis dans le conseil, chez Arthur Andersen, devenu Accenture.



mutuelle/prévoyance, les astreintes, le travail du dimanche. Nous avons même empêché le déménagement du siège à Aubervilliers en montrant aux actionnaires américains que les conditions de transport et de sécurité n'étaient pas réunies. Les Américains ne rigolent pas avec ça », s'exclame-t-elle. La CFDT est aujourd'hui majoritaire chez Accenture. En 2005, Carole prend également des responsabilités dans son syndicat, le Bétor. Puis elle tombe malade et doit réduire son activité. « Quand on m'a proposé, en 2015, d'être titulaire à la Caisse primaire d'assurance maladie, j'ai pensé que mon parcours personnel pourrait m'aider à agir pour les autres. » Elle devient cheffe de file en 2018.

### Up or Out

C'est une époque où, dans les cabinets de conseil, sévit la politique du « Up or Out » pour les consultants : gravir les échelons en atteignant des objectifs ultra-exigeants ou être remercié. Une façon, selon l'employeur, de tirer le meilleur des travailleurs, qui contribue surtout à leur faire perdre confiance en eux et conduit, finalement, à des situations de maltraitance, voire de discrimination (les femmes ou les salariés les plus âgés sont ainsi souvent écartés, NDLR). « Les consultants se sentaient obligés de travailler sans relâche. S'ils étaient licenciés, c'était leur faute : ils n'avaient pas été assez bons. J'ai très rapidement eu besoin de les soutenir et au moins de montrer à la direction qu'elle pouvait décider de se séparer d'eux mais qu'elle devait le faire proprement. »

Carole démontre : elle apporte des preuves concrètes à son employeur. « Il n'y avait pas d'organisation syndicale chez Arthur Andersen, une boîte en très forte expansion pour tant. Pour accompagner nos collègues, nous nous sommes présentés à deux au CE en 1996. Nous avons pu obtenir un accord sur les 35 heures en 2000, avec des conditions très favorables. Pour être crédibles, nous avons commencé par organiser une enquête auprès des salariés, qui ont majoritairement répondu qu'ils y étaient favorables ! » Carole s'aperçoit néanmoins que, pour négocier, il vaut mieux être soutenu par une organisation et se former : « J'ai alors rejoint la CFDT pour ses valeurs démocratiques et laïques. »

### De la section à la CPAM

La section CFDT est ainsi créée en 2003. Carole est élue successivement CE, DP, CHSCT. « Nous avons signé beaucoup d'accords : la

### La Sécu aux assurés

À la CPAM, elle examine, dans différentes commissions, les demandes d'aides individuelles pour les soins onéreux, les pénalités à l'égard de certains professionnels de santé « qui surfacturent », ou encore les recours des salariés. Depuis 2018, Carole est également titulaire à l'Agence régionale de santé (ARS). « C'est un bon moyen pour avoir une vision globale du système de santé même si c'est un millefeuille administratif. » Avec un œil aiguisé sur la politique de santé de la région, Carole compte rempiler pour le prochain mandat, tout en restant très attachée à la vie de son syndicat. Une manière efficace d'apporter sa pierre à l'édifice de la justice sociale.

Judith Boumendil et Alice Heras

### À l'écoute des salariés

Et c'est, de fait, en montrant que



# VIVEZ LE HANDICAP AUTREMENT, avec des dispositifs sur mesure

Le handicap vous concerne, vous ou l'un de vos proches ? Vous souhaitez améliorer votre qualité de vie ou accéder à des loisirs ?

**Grâce à votre complémentaire santé et/ou prévoyance, des solutions concrètes et personnalisées vous sont proposées.**

**pour en savoir plus sur votre accompagnement social, consultez notre site internet [malakoffhumanis.com](http://malakoffhumanis.com)**

 **malakoff  
humanis**  
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE



# La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir  
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)**



La Macif,  
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.